

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/49

**OBJET : AUTORISATION SIGNATURE BAIL PRECAIRE PROFESSIONNEL AVEC MME PAULINE MERCIER OSTEOPATHE ET FIXATION DU LOYER**

L'an deux mille vingt-six, le cinq Mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 28 avril 2026

**PRÉSENTS** : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Jérôme LEPAGE, Mylène VRIET, Jean BOURGITTEAU, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Didier ORTSCHHEIT, Laëtitia GODET, Laëtitia GODET, Charlotte MARION, Dany PATIN, Ludivine GUILLON, Jean-François LAVILLE, Alexandra MARCHAND, Franck JOUANNEAU, Caroline AVELINE, Olivier LIMOUSIN, Jean-Philippe BRETON.

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : M. Grégory JOUZEAU à Annick BARRÉ  
M. Gilles GUILLOU à Françoise LE LAY  
Mme Sylvie DURAND à Jérôme LEPAGE

Secrétaire de séance : M. Jean-François LAVILLE

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

*Il est exposé :*

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'acquisition du bien 11 rue de la Rozelle à Cellettes en date du 10 février 2026.

Considérant la nécessité de fixer un loyer et des charges cohérents avec les conditions de marché locatif local et les besoins de gestion de la collectivité,

Considérant la volonté du Bailleur de louer le local 11 rue de la Rozelle à Cellettes : **d'une superficie totale de 123 m<sup>2</sup>.**

Accusé de réception en préfecture  
041-214100315-20260505-2026-49-DE  
Date de réception préfecture : 11/05/2026

**Délibération N°2026/49 - AUTORISATION SIGNATURE BAIL PRECAIRE PROFESSIONNEL AVEC MME PAULINE MERCIER OSTEOPATHE ET FIXATION DU LOYER (PAGE 2/2)**

Considérant la volonté du Preneur – **Mme Pauline MERCIER** domiciliée 49 quater, route de Blois 41120 LES MONTILS de signer un bail avec la commune de CELLETTES pour une location,

Suite à la demande de Mme Pauline MERCIER, il est proposé de mettre une partie du local 11 rue de la Rozelle à Cellettes, à disposition (**12.60 m2 de local privé et 41 m2 de locaux partagés**) afin d'y exercer son activité d'ostéopathe dans l'attente de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire, à compter du 10 juin 2026.

Il est rappelé que le futur bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de **trois cent euros (300 €)** (toutes taxes et charges comprises) que le Preneur s'oblige à payer au BAILLEUR en respectant le calendrier suivant : le 10 de chaque mois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec Madame Pauline MERCIER, avec une prise d'effet à **compter du 10 juin 2026**, pour une durée maximale de 18 mois, pour un montant mensuel de 300 € TTC et charges comprises.

DIT que cet acte sera signé « sous seing privé ».

D'inscrire au budget de la commune, tous les frais occasionnés par la signature de ce bail.

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 00

Abstentions : 00

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 11/05/2026, affiché le 11 /05/2026**

A Cellettes le 06 mai 2026

Secrétaire de Séance,

  
Jean-François LAVILLE

Le Maire,

  
Joël RUTARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
041-214100315-20260505-2026-49-DE  
Date de réception préfecture : 11/05/2026

